Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011129crati-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Création d'emplois non permanents

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Hélène SALGE.

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI ;
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313 et L 332-23-1° ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011129crati-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant le besoin de recrutement par la commune des agents contractuels sur des emplois non permanents ;

Considérant que ce dispositif permet aux collectivités territoriales de recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs ;

Considérant le changement d'affectation de plusieurs agents vers d'autres services de la collectivité nécessitant leur remplacement afin de garantir la continuité du service public, de maintenir la qualité du service rendu aux usagers et d'assurer la réalisation des missions quotidiennes notamment de propreté et d'entretien de l'espace public ;

Considérant que le recours à un recrutement contractuel temporaire apparaît nécessaire pour renforcer les effectifs, compenser les conséquences de ces changements d'organisation et permettre aux services de poursuivre leurs missions dans des conditions satisfaisantes, dans l'attente de la stabilisation des effectifs ;

Considérant la nécessité de disposer de moyens humains adaptés pour accompagner ces évolutions, préserver les conditions de travail des agents et assurer la continuité du service public dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant que les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire correspondant aux grades.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité de votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Marie-Claire POGGI, Madame Allison FIESCHI, Madame Josepha OLIVESI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus

Article 1 :

- **Approuve** le renouvellement des emplois non permanents, dans les conditions prévues à l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, suivants :

Poste créé	**Grade**	**Temps de travail**	**Nombre**
Agent de propreté urbaine	Adjoint technique	Temps complet	6
Agent CTM	Adjoint technique	Temps complet	2

Article 2 :

- **Décide** de fixer la rémunération des agents recrutés par référence aux grilles indiciaires des grades correspondants.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011129crati-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.